Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23.10.2026
ID : 036-213601073-20261019-592026-DE

COMMUNE DE
36600 LYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Exprimés	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 12 octobre 2026, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, THERET Yves, FOUASSIER Francis, NION Didier, BECCAVIN Louis-Julien, SAUGER Jean-Louis, Mmes DESRIAUX Elisabeth, SICAULT Annick, SAUGER Caroline, ASSAILLY Lydie, TROUSSELET Rachel, RAVENELLE Nathalie.
Absent excusé : M. LACOTE Dominique (a donné pouvoir à Mme DESRIAUX Elisabeth), Mme WIART Maryse (a donné pouvoir à M. FOUASSIER Francis).
Secrétaire : Mme SAUGER Caroline

Délibération n° 59/2026 du 19 octobre 2026
Création d'un poste d'attaché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 du statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du service,

Considérant l'évolution du poste de travail et les missions assurées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de la création dans la filière administrative d'un poste d'attaché à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1er novembre 2026,

- Précise que les crédits suffisants ont été prévus au budget de l'exercice

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Caroline Sauger

MAIRIE DE LYE (INDRE)

Le Maire,

Francis Jourdain

Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.